



LONG-TIME-LINER[®]
CONTURE MAKE-UP

Licence I

pour la mise en application de la méthode
LONG-TIME-LINER[®] Conture[®] Make up
par la Linergist[®]

Sandra Viglino

Ce certificat, pour la mise en application de la méthode
LONG-TIME-LINER[®] Conture[®] Make up, est valable jusqu'en

mars 2005

Pour une durée de un an à partir de la date de la délivrance du certificat, la Linergist[®] peut pigmenter selon la méthode LONG-TIME-LINER[®] Conture[®] Make up. La pigmentation peut se pratiquer pour les sourcils, l'eye-liner, les lèvres et Temptoo[®]. La Linergist[®] s'engage à observer et à respecter toutes les règles et conditions exigées pour la mise en pratique de cette méthode. La Linergist[®] se tiendra également à une utilisation correcte et rigoureuse conforme aux règles médicales en vigueur pour les produits médicaux et selon les normes européennes 93/42EWG pour l'appareil de pigmentation « Conture[®] 2000 », pour les aiguilles et les pigments de couleur.

LONG-TIME-LINER[®]
Conture[®] Make up GmbH
Waltraud Kuffner

Centre de formation
LONG-TIME-LINER[®]
Responsable de formation

A. Haupt

Date: mars 2004

S. Viglino